



**COMMUNIQUE RELATIF A LA LEVEE DE L'INTERDICTION DE LA
CONSOMMATION D'EAU POTABLE DANS LES SECTIONS DE BELLEVUE,
DAMOISEAU ET CAILLEBOT**

Le Maire de la ville du Moule

Informe les administrés des sections de BELLEVUE,
DAMOISEAU et CAILLEBOT de la levée de l'interdiction de
consommation de l'eau potable.

Elle peut donc de nouveau être consommée pour la boisson, la
préparation des aliments, le brossage des dents et les douches.

Fait au Moule le 22 AOUT 2023

Le Maire

Gabrielle LOUIS CARABIN